Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 022-212201867-20260528-DEL067_2026-DE

VILLE DE
PLÉNEUF
VAL-ANDRÉ
CÔTES D'ARMOR

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 28 MAI 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
N° DEL067_2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit mai à dix-neuf heures le Conseil Municipal, dûment convoqué le vingt-deux mai, deux mille vingt-six s'est réuni en l'Hôtel de Ville de Pléneuf-Val-André sous la présidence de M. Pierre-Alexis BLEVIN, Maire,

Présents :
M. BLEVIN (Le Maire), M. HAMON, M. LEMASSON, Mme FONTAINE, M. LE MERRER, Mme RAULT, M. TORCHE, M. HERBET, M. DUBOIS, Mme KERNEÏS, M. ROBERT, Mme LE VERGER, Mme BIOT, M. THOMAS, Mme BOUCHER, M. LE DEUC, Mme BERREST, M. DURAND, Mme LORGEOUX, Mme KERPHÉRIQUE, Mme LE MEUR, M. RESMOND, Mme DEFOSSEZ ROUSSEL, M. COUDRAY, Mme DE CHOULY, Mme THOMAS.

Absents
Mme PORTAL (donne pouvoir à M. TORCHE), Mme BERREST (donne pouvoir à Mme RAULT), Mme DE CHOULY (donne pouvoir à M. COUDRAY),

Secrétaire de séance : M. HAMON

5- ADOPTION DU RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER

7.10
Monsieur HAMON, rapporteur :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2121-12, L2131-1 et L2131-2,

Vu l'arrêté du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicables aux collectivités territoriales, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,

Considérant que le règlement budgétaire et financier doit en principe être adopté avant le vote de la première délibération qui suit le renouvellement de l'assemblée délibérante

Considérant que le règlement budgétaire et financier a pour vocation de rappeler les normes tant légales que réglementaires ainsi que les éventuels processus de gestion propres à la commune qui se dote d'un tel document. Il définit ainsi un référentiel commun et une culture de gestion partagée,

Ce règlement décrit les grands principes et phases budgétaires. Il permet également d'identifier le rôle de chaque acteur, notamment entre l'ordonnateur et le comptable.

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 022-212201867-20260528-DEL067_2026-DE

VILLE DE
PLÉNEUF
VAL-ANDRÉ
CÔTES D'ARMOR

Il a, également, pour objectif :

- De fixer le cadre budgétaire et financier applicable au budget de la commune de Pléneuf-Val- André
- De préciser les procédures de préparation et d'exécution du budget de la commune
- De déterminer les modalités de gestion pluriannuelle et financière des crédits
- D'assurer l'information des élus relative aux finances communales

Le règlement budgétaire et financier évoluera en fonction des modifications législatives et réglementaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **Adopter le règlement budgétaire et financier tel qu'annexé à la présente délibération,**
- **Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération**

VOTE : Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
et les Membres présents ont signé au registre.
Pour extrait conforme :

Le Secrétaire de Séance,
André HAMON

Le Maire,
Pierre-Alexis BLEVIN

MAIRIE DE PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ
Côtes d'Armor

Extrait certifié conforme au Registre,
Envoi en Préfecture le
Publication le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'État et de sa publication.